



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 30

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux citoyens de la Ville de Lorraine conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que le budget pour l'année 2022, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la Ville de Lorraine seront adoptés lors de la **séance extraordinaire** du **mardi 14 décembre 2021, à 19 h 30** et qu'en raison des mesures de prévention de la Santé publique en lien avec COVID-19, cette séance se tiendra au Centre culturel Laurent G. Belley, situé au 4, boulevard de Montbéliard, à Lorraine.

QUE lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les citoyens sont invités à poser leur question en personne ou par courriel à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca jusqu'à 19 h 30 le jour de la séance (soit mardi 14 décembre à 19 h 30).

Toutes les réponses aux questions des citoyens seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

Donné à Lorraine, le 24 novembre 2021

**Me Annie Chagnon, avocate
Greffière**